

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0661

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Coopération décentralisée - Partenariat avec un groupement universitaire lyonnais sur la formation initiale dans le cadre du programme Eaurizon 2025 - Attribution d'une subvention - Convention avec un groupement universitaire lyonnais porté par l'école de l'aménagement durable des territoires (ENTPE) et l'université de Fianarantsoa

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gresperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0661**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Coopération décentralisée - Partenariat avec un groupement universitaire lyonnais sur la formation initiale dans le cadre du programme Eaurizon 2025 - Attribution d'une subvention - Convention avec un groupement universitaire lyonnais porté par l'école de l'aménagement durable des territoires (ENTPE) et l'université de Fianarantsoa

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par décision n° CP-2021-0551 du 31 mai 2021, la Commission permanente de la Métropole de Lyon a décidé d'approuver un nouveau programme de coopération décentralisée, intitulé Eaurizon 2025, entre la Métropole et la Région Haute-Matsiatra à Madagascar. Ce programme a débuté le 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 4 ans, il porte sur 25 communes.

Les objectifs de ce programme sont au nombre de 2 :

- un objectif global : contribuer à améliorer durablement les conditions de vie des ménages de la région Haute-Matsiatra,
- un objectif spécifique : promouvoir un accès durable à des services d'eau et d'assainissement efficaces pour améliorer les conditions de vie et les pratiques liées à l'hygiène dans la région Haute-Matsiatra.

Les résultats attendus pour ce programme Eaurizon 2025 sont les suivants :

- des transferts de connaissances assurés vers les services de l'État et les collectivités locales qui montent en compétence et assurent un pilotage efficace du secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH),
- des ouvrages et services d'eau potable mis en place et gérés efficacement et durablement par des délégataires compétents,
- des infrastructures et équipements d'assainissement accessibles pour tous, utilisés quotidiennement par des usagers ayant adopté les bons comportements en matière d'hygiène,
- les ressources en eau protégées et gérées durablement par des acteurs ayant développé des espaces de dialogue et de gouvernance mixtes et inclusifs,
- les collectivités de la Haute-Matsiatra et de la Métropole communiquent auprès de leurs citoyens sur les activités développées et stimulent les connexions entre les acteurs de leur territoire respectif.

Dans le cadre des échanges entre les 2 territoires, la coopération décentralisée entre la région Haute-Matsiatra et la Métropole s'investit sur la formation initiale. Une formation initiale dynamique, dont les sortants compétents sont adaptés aux besoins du monde professionnel, est un des piliers pour un secteur de l'eau et de l'assainissement en bonne santé. Des techniciens et ingénieurs bien formés localement sont aussi indispensables pour pérenniser les acquis du programme et en assurer leur déploiement futur.

La volonté du ministère de l'enseignement supérieur est de créer un pôle sur Fianarantsoa, ville principale de la coopération, où les filières dynamiques de la région pourraient puiser dans un réservoir de compétences disponibles localement (compétences académiques, production de connaissances et de compréhension des processus, communauté scientifique et d'expertise).

L'Institut supérieur des sciences et technologie (ISST), créé en 2014, et le master gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) de l'université de Fianarantsoa répondent à cette aspiration et illustrent bien l'importance du secteur de l'eau et de l'assainissement aux yeux des décideurs politiques malgaches.

II - Description du projet

À la demande de l'université de Fianarantsoa, un appui a été recherché auprès des écoles d'ingénieurs basées à Lyon. Un groupement universitaire, regroupant l'Ecole universitaire de recherche sur les sciences de l'eau et des hydro systèmes (EUR H2O), l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon et l'ENTPE, porteur du projet au nom des 3 institutions, a manifesté son intérêt pour ce programme.

Le partenariat visera à renforcer les compétences de l'université de Fianarantsoa en privilégiant le master GIRE de l'université et la filière eau de l'ISST. L'appui à la formation porte sur :

- une mission d'expertise du groupement universitaire lyonnais à Madagascar pour préciser les actions et les thématiques à aborder sur la durée du programme,
- la formation des étudiants sous forme de *summer school* (université d'été) et/ou de MOOC (cours ouverts en ligne) sur des thématiques à définir lors de la mission d'expertise,
- la formation des formateurs de l'université de Fianarantsoa, l'accompagnement à l'ingénierie pédagogique par l'analyse critique des cursus existants et aide à leur constitution, évolution,
- les échanges d'étudiants : stages d'étudiants de l'ISST et du master GIRE de l'université de Fianarantsoa et envoi d'étudiants français à l'occasion de stages à Madagascar issus de l'ENTPE, de l'INSA ou de master du site de Lyon,
- la formation par la recherche à travers la mise en place de maquettes pédagogiques et le développement de doctorats, cotutelle de thèse ou de mobilités courtes dans le cadre de co-direction de thèse,
- la visite de chantiers : chantiers pilotes pour les étudiants malgaches en lien avec les chantiers développés et pilotés par la Métropole.

Une convention de partenariat entre la Métropole, l'université de Fianarantsoa et le groupement universitaire lyonnais porté par l'ENTPE définit les engagements de chaque partenaire pour les 4 années du programme Eaurizon 2025.

Dans le cadre de cette convention la Métropole s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'ENTPE d'un montant de 80 000 € nets de taxe sur 4 ans conformément au budget prévisionnel figurant en annexe de la présente convention, suivant l'échéancier suivant :

- année 2021 : 20 000 €,
- année 2022 : 20 000 €,
- année 2023 : 20 000 €,
- année 2024 : 20 000 €.

Le programme Eaurizon participera financièrement directement à certaines activités (missions *per diem*, rémunération stagiaires) selon le budget. Ce budget a été validé dans le cadre du programme général Eaurizon 2025 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € pour l'année 2021 à l'ENTPE, dans le cadre du programme de coopération décentralisée de 4 ans (2021-2025) "Eaurizon 2025" sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans la région Haute-Matsiatra à Madagascar,

b) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole, l'ENTPE et l'université de Fianarantsoa définissant, notamment, les conditions de versement de la subvention par la Métropole et d'utilisation de cette subvention par l'ENTPE.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense au titre de cette subvention de fonctionnement de 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2021 - chapitre 67 - opération n° 1P20O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264810-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
